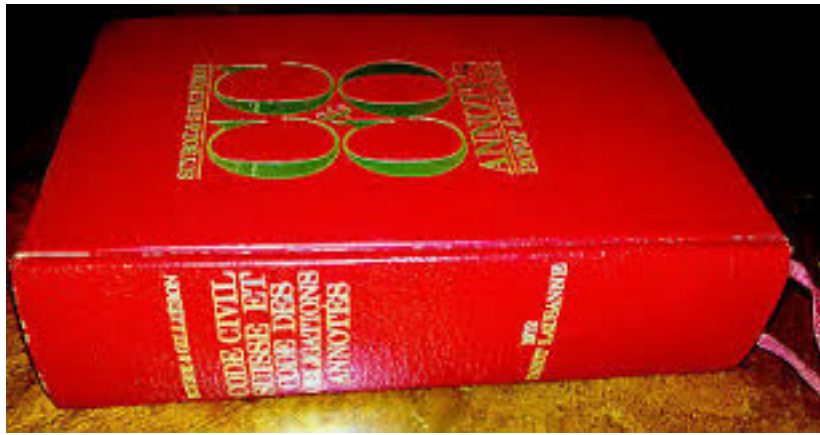




Investir dans l'immobilier, y compris en utilisant les méthodes alternatives, telles que le viager, tout le monde croit savoir ce que c'est. Si cela était vrai, tout le monde serait riche. Les erreurs cependant coûtent rapidement très cher et attirent la mauvaise presse.

Il existe des dizaines de choses à connaître et la première à faire est de passer par un professionnel expérimenté, actif depuis de nombreuses années dans ce secteur d'activité très spécifique, capable à vous offrir un accompagnement efficace, sortir des sentiers battus et chercher une alternative simple, intelligente et transparente. Quelles sont les motivations des investisseurs pour un achat d'un bien en viager ? Nombreuses questions se posent :

- Comment ne jamais avoir de locataires qui ne payent pas ?
 - Avez-vous intégré dans vos coûts toutes impôts, frais de gestion de vos biens, les coûts d'entretien ?
 - Quel est votre taux d'endettement sur vos biens immobiliers ?
 - Comment construire un patrimoine dont vous pourriez légitimement être fier ?
 - Comment protéger l'avenir de ceux qui vous sont chers ?
 - Et la logique socialement responsable, utile à la société ?
- Apport personnel réduit, gestion et imposition optimisée- ce sont quelques règles de bon sens qui permettent de bâtir un patrimoine solide et rentable.

Le vieillissement de la population, l'avenir incertain des retraites rendent le viager économiquement nécessaire. Le viager est promis à un bel avenir.

Un système connu des Romains, le viager est pratiqué dès les premiers siècles de notre histoire, traité par les rédacteurs du « Code Civil » et le « Code d'Obligations », sur la base du « Code Napoléon » français. En droit il s'agit d'un contrat « aléatoire », cette formule, en ça forme classique, ne permet pas forcément de faire un calcul précis du fait de l'inconnue de la durée de vie du vendeur, mais elle laisse une grande liberté d'aménager le contrat en intégrant les points importants, les articles de lois qui font la différence, les règles légales que l'on peut utiliser à notre avantage, sous réserve de les connaître bien évidemment.

Le retour sur investissement est très intéressant.

Nous travaillons en réseau qui est construit maintenant depuis plus de 15 ans sur les relations honnêtes, le partage d'information et de compétences, la positivité et bienveillance.

« La conscience est un tribunal sans appel ». « La franchise et l'honnêteté sont deux qualités que peu d'hommes possèdent » (Sosthène de la Rochefoucauld-Doudeauville)